

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT  
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS  
11 AVRIL 2024

Date de convocation : le 04 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le onze avril à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'Hôtel des communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD, Président du CCAS,

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Christophe HOGARD et Jean-Marie GRIMAUD  
Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES,  
Marie RENOU, Monique ENFRIN, Blandine DAVID, Lucette SOURISSEAU  
Marie-Christine PLISSONNEAU, Anita ROIRAND,

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Véronique BESSE, Laurence MARTINEAU, Marie-Annick MENANTEAU  
Messieurs Benoit DUGAST et Joseph LIARD  
Monsieur Joseph CHEVALLEREAU pouvoir à Madame Marie RENOU

Nombre administrateurs en exercice : 17  
Nombre administrateurs présents : 11  
Nombre administrateurs votants : 12

Secrétaire de séance : Jean-Marie GRIMAUD

**N°04 : RESIDENCE DE LA FONTAINE DU JEU : APPROBATION DE L'EPRD (ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DES DÉPENSES) - EXERCICE 2024**

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2017, le cadre budgétaire a changé. Des dispositions particulières s'appliquent, aux établissements publics autonomes ainsi qu'aux ESMS rattachés à une collectivité territoriale ou un CCAS/CIAS. Pour ces catégories, il convient de se référer à l'instruction interministérielle n°DGCS/5C/DGCL/DGFIP/2016/412 du 28 décembre 2016.

Vu la délibération n°05 du 07 décembre 2023, relative à la signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM),

Vu la signature du CPOM le 29 décembre 2023 pour la période 2024 à 2029,

Après avoir pris connaissance de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (E.P.R.D.),

Monsieur le Président du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir valider, le budget 2024 présenté sous forme d'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (E.P.R.D.) ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- dépenses : 14 531 371.33 euros  
- recettes : 14 224 795.53 euros

Soit par section tarifaire :

	CHARGES	PRODUITS
HEBERGEMENT	6 645 592.63 €	6 202 481.02 €
DEPENDANCE	2 109 775.67 €	2 108 847.76 €
SOIN	5 776 003.03 €	5 913 466.75 €
TOTAL	14 531 371.33 €	14 224 795.53 €

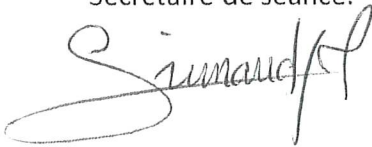
SECTION D'INVESTISSEMENT :

- dépenses prévisionnelles : 280 751.74 euros  
- recettes prévisionnelles : 137 813.37 euros

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 19/4/24  
Publié électroniquement le : 22/4/24

Jean-Marie GRIMAUD,  
Secrétaire de séance.



Pour copie conforme,

Christophe HOGARD,  
Président du CCAS

